



Note sur l'impact des espaces Info → Energie en Rhône-Alpes

Un lieu de ressources sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

Impacts environnementaux et économiques de l'activité de l'EIE

Présentation générale

L'ADEME, la Région Rhône-Alpes et les collectivités locales financent et accompagnent, depuis plus de 15 ans, les 11 espaces info énergie (EIE) regroupés au sein du réseau IERA. Ces EIE assurent un service d'information et de conseil indépendant sur l'énergie accessible à tous les particuliers gratuitement.

Si la mission confiée aux EIE est large (animation, accompagnement à la sobriété, information, conseils, suivi ...) le cœur du dispositif est l'activité de conseil dont il est question dans cette note.

Afin d'évaluer les impacts environnementaux et économiques de l'activité de conseil de l'EIE, nous vous soumettons cette note qui présente les sources et les méthodes de calcul utilisées et les premiers résultats de l'EIE sur l'année 2014.

Impacts	Indicateurs retenus
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • kWh économisés • Tonnes de CO₂ évitées
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> • Volume des travaux générés en k€ • Nombre d'emploi.an correspondant

Sources et méthodes de calcul

Logiciel Contact CIE de l'ADEME

Cet outil permet à l'EIE d'identifier la nature des contacts : type (RDV, téléphone, mail), coordonnées, durée, sujets abordés, etc.

Les champs, aussi multiples et précis soient-ils, ne permettent pas une estimation fiable des impacts environnementaux et économiques. Notons, qu'aucun d'eux ne permet d'évaluer le passage à l'acte ; soit la réalisation des travaux ainsi que la contribution de l'EIE.

Enquêtes nationales de l'ADEME relative à l'évaluation de l'activité des EIE

Depuis la mise en place du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) l'ADEME évalue à fréquence régulière l'activité des EIE au moyen d'un questionnaire détaillé soumis par téléphone ou mail auprès des personnes qui ont bénéficié des conseils de l'EIE. Les données retenues sont celles issues de l'export trimestriel au 4 mai 2015 pour la région Rhône-Alpes soit un échantillon 1525 personnes ayant répondu.

Les résultats obtenus sont ensuite extrapolés à l'ensemble des contacts dits « approfondis » selon la formule suivante :

*Impact = Nombre de contacts approfondis x Taux de passage à l'acte x Taux de contribution de l'EIE
x Economie unitaire moyenne des travaux*

Indicateurs	Définition	Valeurs utilisées
Nombre de contacts approfondis	Sont considérés comme contacts approfondis les rendez-vous d'une durée supérieure à une heure. Une réponse globale est apportée à un projet.	Résultat obtenu à partir de l'extraction du logiciel Contact CIE sur une période donnée
Taux de passage à l'acte	C'est le rapport entre le nombre de contacts approfondis et le nombre de personnes qui ont réalisés des travaux	76,2 % Enquête ADEME/PREH Rhône-Alpes au 4 mai 2015
Taux de contribution	C'est le rapport entre le nombre de personnes ayant déclaré que les conseils délivrés par l' EIE ont « un peu » ou « beaucoup » contribué au passage à l'acte et le nombre de personnes qui ont réalisé des travaux	58,3% Enquête ADEME/PREH Rhône-Alpes au 4 mai 2015
Montant investi dans les économies d'énergie	C'est le montant global de tous les aménagements relatifs à l'énergie investi par les personnes ayant engagé des travaux et déduit des aides financières.	24 049 € Enquête ADEME/PREH Rhône-Alpes au 4 mai 2015
Economie unitaire moyenne des travaux	kWh économisés/an générés par un investissement réalisé	13 161 kWh/an Enquête nationale 2006 de l'ADEME Echantillon 1 046 contacts
	teqCO ₂ évitées/an générées par un investissement réalisé	2,112 teqCO₂/an Enquête nationale 2006 de l'ADEME

Etude RAC-CLER 2014

Dans une récente publication, intitulée « *Les emplois de la transition énergétique, une opportunité pour la France* », la CFDT, le CLER, GESEC, Gimelec et le RAC estiment le nombre d'emplois créés selon l'investissement dans l'efficacité énergétique en se basant sur les études du *Political Economy Research Institute* de l'université du Massachusetts.

Selon cette étude, le nombre d'emploi.an (emploi sur une durée d'un an) assuré est de **19 emplois.an/million d'€ de travaux**.

Premiers résultats de l'impact des EIE rhonalpines du 01/01/14 au 31/12/2014

Sur la période d'un an les EIE ont renseigné de manière approfondie **4 970 contacts**.

Sur la base des données présentées ci-dessus, ils ont eu pour impact :

Impacts	Indicateurs retenus
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• 29 060 MWh économisés/an• 4 663 t CO₂ évitées/an
Economiques	<ul style="list-style-type: none">• 53,1 M€ de travaux/an• 1 009 emplois.an assurés non délocalisables.

NB. La méthode de calcul pourra évoluer dans le temps au fil des nouvelles études publiées

Remarques et indicateurs supplémentaires

Au delà des indicateurs proposés , il nous paraît intéressant de prendre en compte :

- L'effet dans le temps des économies engendrées : on peut en effet évaluer l'impact en MWh CUMAC (Cumulés sur la durée de l'impact et Actualisés pour tenir compte des incertitudes liées à la réalité de ces économies). D'après les résultats de l'enquête ADEME/PREH sur 1456 réponses, 150 des répondants ont annoncé avoir mis en place des éco gestes, 679 réalisé de l'isolation, 449 changé leur chauffage et 214 installé une ventilation. En pondérant ces résultats par leurs durées de vie conventionnelles dans le dispositif des CEE (hypothèse à 1 an pour les éco gestes, pour le reste respectivement 35, 16 et 16 ans), on arrive à une durée moyenne de 24 ans.
Ainsi, en prenant un taux d'actualisation annuel à 4% (taux utilisé dans le calcul des CEE), la dernière année de fonctionnement des EIE aurait généré une économie de **453 757 MWh CUMAC**.
- On peut ensuite traduire cet impact en économies financières : à raison de 73 €/MWh de gaz et 150 €/MWh d'électricité, on peut faire l'hypothèse d'un prix moyen de l'ordre de 100 €/MWh, ce qui ferait **45 M€ économisés en cumul**. Compte tenu des montants investis de 53 M€ de travaux cela représenterait un solde net de 8 M€ pour les ménages en dehors de toute hypothèse de hausse des coûts de l'énergie.
- On peut aussi ajouter la valeur des économies de CO₂ en prenant la « valeur tutélaire du carbone » telle qu'adoptée dans le rapport du Centre d'Analyse Stratégique de mars 2009 qui fait référence, soit de l'ordre de 46€/t de CO₂. Les économies de CO₂ en valeur CUMAC représenteraient 72 813 t CO₂, soit de l'ordre de **3,3 M€**.
- Si les EIE étaient éligibles aux CEE, ils pourraient se voir rémunérer leur action à raison de 3,12 €/MWh CUMAC (valeur Juin 2014 selon le baromètre de la revue Energie Plus), soit **1,3 M€** par an.
